



Municipalité d'Aumond AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 8 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001), la Municipalité d'Aumond désire aviser la population que le règlement suivant sera adopté au cours de la séance ordinaire du Conseil municipal du 10 janvier 2012, à 19h, au Centre culturel et communautaire d'Aumond, situé au 664, route Principale, Aumond (Québec), à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01 : RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Projet de règlement numéro 2012-01 abroge et remplace le règlement 2010-01 ainsi que tout autre règlement antérieur décrétant la rémunération des élus municipaux, la base de l'indexation et l'allocation pour les élus municipaux

Avis est, par la présente, donné par le soussigné,

Que le conseil municipal de la municipalité d'Aumond, le 6 décembre 2011, a présenté le projet de règlement numéro 2012-01 modifiant le Règlement numéro 2010-01 décrétant la rémunération des élus municipaux, la base de l'indexation et l'allocation pour les élus municipaux.

Avis de motion a été donné préalablement à la séance du conseil du 6 décembre 2011.

QUE le projet de règlement prévoit, en 2012, pour le poste de maire, une rémunération de 13 500.00 \$.

QUE le projet de règlement prévoit, en 2012, pour le poste maire suppléant, une rémunération de 6 000.00 \$.

QUE le projet de règlement prévoit, en 2012, pour le poste de conseiller, une rémunération de 4 500.00 \$.

QU'UNE rémunération additionnelle de 50.00 \$ pour le président et 25.00 \$ pour le vice-président est de plus accordée à tout membre du conseil municipal qui agit et assiste à une séance à titre de membre d'un comité de la municipalité.

QUE ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire qui se tiendra :

DATE : Mardi le 10 janvier 2012 à 19 h

LIEU : Centre culturel et communautaire d'Aumond, situé au 664, route Principale

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 679, route Principale et ce, sur les heures d'ouvertures.

Donné à Aumond, ce 19^{ième} jour de décembre 2011.

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal d'Aumond, le 19 décembre 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de décembre deux mille onze.

Julie Cardinal
Directrice générale
Secrétaire-trésorière